



Avoir les papiers français

Par **Karima boulifi**, le **06/10/2018** à **15:16**

Bonjour, je suis née en France et je suis sans papier toutes ma famille sont à la France : mon père ma mère mes frères et ma soeur . Mon père m'a ramené à Tunisie quand j'avais 9 mois à cause d'un divorce et maintenant j'ai 41 ans sans les papiers français et sans famille ..
PS: j'ai pas étudié à la France et je suis mariée et j'ai des enfants..
Qu'est ce que je dois faire ? Et Merci

Par **amajuris**, le **06/10/2018** à **17:12**

bonjour,
je comprends que votre père vous a ramené en tunisie quand vous aviez 9 mois et depuis 40 ans, vous vivez en tunisie et que vous êtes marié avec des enfants.
si c'est cela, je ne vois pas à quel titre, vous pourriez avoir des papiers français sauf si votre père ou votre mère était français à votre naissance ou si un de vos parents étaient eux-mêmes nés en france.
le simple fait de naître en france ne donne pas la nationalité française.

salutations

Par **Visiteur**, le **06/10/2018** à **17:19**

Bonjour

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date : il réside en France, et s'il a eu sa résidence effective et habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.